Il ne rentra en Espagne qu'en 1868, lorsque le maréchal Prim eut renversé du trône la reine Isabelle et proclama la République. Dès ce moment il se jeta résolument dans la politique militante. Il visita les principales villes d'Espagne, y prononça des discours entraînants et parvint à conquérir à la cause de la liberté de nombreuses recrues, surtout en Catalogne, où il se présenta à la députation et fut élu par la ville de Barcelone avec une forte majorité.

Aux Cortès, l'activité du bouillant orateur fut vite remarqué, et lui assura tout de suite la confiance du parti républicain. A la nouvelle de la Révolution qui avait éclaté à Paris, le 4 septembre 1870, il rédigea et signa avec ses collègues de la gauche une adresse qu'il envoya au gouvernement de la Défense nationale « saluant en lui l'avènement du droit et l'inauguration d'une ère nouvelle de paix et de liberté pour l'Europe. » Au mois d'octobre suivant, il se rendit à Tours, où venaient d'arriver Gambetta et Garibaldi et, dans un discours, il transmit à la population « les vœux de l'Espagne républicaine. »

Le rôle joué par M. Castelar au cours des événements qui secouèrent l'Espagne pendant trois années consécutives, de 1871 à 1874, fut des plus considérables. MM. Salmeron et Py y Margal qui furent successivement chefs du pouvoir après l'abdication du roi Amédée, n'eurent pas de collaborateur plus zélé. Le 3 septembre 1873, la confiance des Cortès l'appela à la première magistrature de la République où il se signala par des mesures de répression des plus énergiques contre les chefs carlistes et remit en vigueur la loi martiale contre ceux qui combattaient les troupes républicaines.

Il s'était assumé la lourde tâche de rétablir l'ordre, d'imposer un frein aux passions violentes et d'écraser les factieux. Il réussit. « Maintenant, disait-il, le moment est venu de fonder un gouvernement vraiment démocratique avec le concours de toutes les bonnes volontés. Oublions toutes les haines et tâchons de rallier au gouvernement les libéraux de tous les partis. » Ce langage modéré déplut à la majorité des représentants de la nation. Un vote de la Chambre le mit en minorité et il donna aussitôt sa démission.

Ceci se passait le 2 janvier 1874 ; le lendemain, le général Paira accomplissait son coup d'Etat. La Monarchie était rétablie et M. Castelar abandonnait la vie bruyante qu'il lui avait procuré que des débuts pour se consacrer avec toute l'ardeur de l'âge mûr à l'étude de questions économiques et sociales, sur lesquelles il a publié des ouvrages pleins de charme et d'une frappante largeur de vues.

A travers chaque ligne de son œuvre immense on sent passer le souffle de la raison et de la liberté bien comprise. Ennemi de tout ce qui est intransigeant et sectaire, son principal rêve semble avoir été de voir les hommes s'unir dans une même pensée de fraternité et d'idéal. C'est un beau rêve, assurément, mais, hélas! ce n'est qu'un rêve!

NIMÉNÈS.

UN SYNDICAT DES PRODUCTEURS

DE LAINES DE FRANCE

Une réunion des présidents de syndicats, en vue de constituer un syndicat-lainier, a eu lieu dernièrement, au Grand-Hôtel, à Paris.

Environ 50 sociétés y étaient représentées, soit par leurs délégués, soit par des lettres d'adhésion.

La question a été sérieusement examinée, et après une discussion des plus intéressantes, à laquelle ont pris part presque tous les membres présents, il a été décidé à l'unanimité :

1° Que pour sauvegarder leurs intérêts communs, les producteurs de laines devaient unir leurs efforts, et que dans ce but il serait constitué à Paris une Union syndicale lainière. Cette assemblée, composée de représentants des sociétés agricoles, aura pour mission de centraliser les desiderata concernant la question *laine* et de prendre toutes dispositions utiles concernant ce produit. (Une commission a été nommée à l'effet de préparer les statuts de cette association.)

2° Qu'il y avait lieu de donner au marché des laines de Paris tout le développement possible, et que MM. Salase et Bonjean, promoteurs du syndicat, devaient faire toute diligence pour assurer le fonctionnement de la vente aux enchères des toisons de France.

VENTE DE TOISONS, RÉCOLTE 1894

Comme suite à cette réunion, MM. Salase et Bonjean font connaître à la culture que la première vente publique de toisons, pour l'année 1894, est fixée au mercredi 9 mai prochain.

LES ANARCHISTES

Une singulière arrestation

Paris, 17 avril. — Hier soir, au carrefour de la Croix-Rouge, un individu qui a déclaré se nommer Jules Vandermeersch, âgé de quarante-trois ans, sujet belge, demeurant 11, avenue du Maine, se disant rédacteur au *Moniteur cinicole*, 6, rue de Beaune, abordait les gardiens de la paix Piegeot et Kirch et engageait avec eux la conversation, leur parla de l'anarchie.

« Vous cherchez, leur dit-il, celui qui a déposé la bombe au restaurant Foyot. Vous ne le trouverez jamais. Dans huit jours, il y aura une autre bombe, et vous ne pourrez rien découvrir encore. La société actuelle, voyez-vous, est mauvaise, il faut la détruire. Vous-mêmes n'êtes-vous pas surmenés ? »

Les gardiens de la paix, ne voulant pas en entendre davantage, ont conduit cet individu au poste du quartier Monsieur-le-Prince-des-Champs et ont informé immédiatement M. de Busschère, commissaire de police.

Au moment de son arrestation, Vandermeersch a poussé à plusieurs reprises et à pleine voix le cri de : « Vive l'anarchie ! »

Un engin sur le boulevard Diderot

Vers onze heures trois quarts, on a trouvé un engin qui avait été placé au pied d'un arbre, en face du commissariat du boulevard Diderot, au coin de la rue Crozatier et qui avait la forme d'un boulet de canon.

Les agents empêchaient le public d'approcher. On attend sans doute la voiture du laboratoire municipal. Une foule nombreuse stationne non loin de là.

P. S. — L'engin du boulevard Diderot était un paquet ficelé contenant de la poussière. L'individu qui avait déposé cet engin était dans un phaéton qu'il conduisait lui-même. Il en descendit, posa au pied d'un arbre l'engin trouvé boulevard Diderot, puis il remonta dans sa voiture et s'éloigna.

Le restaurant Foyot

Une revue de la cuisine et des sciences alimentaires, l'*Art culinaire*, donne quelques détails inédits sur le restaurant Foyot, que la dernière bombe anarchiste a rendu célèbre.

Cet établissement date de 1885. Foyot était chef de bouche du roi Louis-Philippe Ier. Lorsque arrivèrent les journées de février, où le roi avait que le temps de quitter les Tuileries, son chef de cuisine et tout le personnel du palais se dépêchèrent à en faire autant, car la foule les menaçait d'un mauvais parti.

Possédant des économies, mais pas assez pour vivre, Foyot loua la boutique qui fait l'angle de la rue de Tournon et de Vaugirard et y installa un petit commerce de marchand de vin traiteur. Les affaires prospérèrent rapidement, le restaurant s'agrandit, s'embellit, et finalement Foyot amassa une fortune considérable.

LES MASSES

Le garçon Thomazot, blessé lors de l'explosion du restaurant Foyot, a quitté ce matin, complètement guéri, l'hôpital de la Charité.

L'état de M. Laurent Tailhade continue à s'améliorer et on pense qu'il pourra sortir de l'hôpital vers la fin du mois.

UN RAPPROCHEMENT ÉCONOMIQUE

AVEC L'ITALIE

Nous avons analysé, il y a quelque temps, l'excellent article publié par M. Lucien Salomon dans le bulletin de la Chambre de commerce française de Milan sur l'éventualité possible d'un rapprochement économique avec l'Italie. Nous avons aujourd'hui sous les yeux un vœu émis dans le même sens par la même Chambre de commerce française de Milan. Nous aimons à le reproduire en nous y associant très sincèrement :

Dans sa séance du 5 mars dernier, le Conseil de notre Chambre a adopté un vœu pour le rapprochement de la France et de l'Italie sur le terrain économique, vœu suivi par la publication de la Chambre de Commerce italienne de Paris, montrant, avec chiffres à l'appui, les pertes causées aux deux pays par la rupture des traités.

Comme nos confrères de Paris, nous croyons bon de ne point remonter aux causes, de ne point essayer de trouver des responsabilités, ne devant, ne voulant d'ailleurs pas ici faire de politique.

L'accueil, qui a suivi les manifestations des deux compagnies italienne et française, a été, ce qu'il devait être, absolument favorable.

C'est que nous avions conscience de ne pas parler seulement au nom de la poignée de français qui habitent Milan; nous parlions au nom de tous nos membres des Chambres de Commerce de Paris, Lyon, Marseille, Lille, Bordeaux, Rouen, le Hâvre, etc. qui, en nous donnant leur adhésion à une heure particulièrement pénible, en septembre et octobre dernier, tenaient à affirmer leur solidarité dans l'œuvre de réconciliation économique que nous avons le droit de croire prochaine.

Nous parlions au nom des grands commerçants et industriels français, qui, malgré les barrières, sont restés patriotiquement à leur poste de combat, et dont les lettres sont là pour attester le constant désir de voir leurs longs efforts couronnés de succès, sur le champ qu'ils n'ont point voulu déserter.

Nous parlions aussi au nom des commerçants et industriels du pays qui nous donne sa belle hospitalité, au nom de ses agriculteurs, qui ont demandé pourquoi on les avait oubliés, connaissant tout ce qu'il y a de sympathie profondément enracinée au cœur de tous pour la *sœur latine de l'Italie* comme l'appelait hier M. le ministre Baccelli.

Nous avons donc le droit de croire ici que ces renouveaux de sympathies ont leur écho en haut lieu et qu'il faut voir autre chose que des politesses banales dans les manifestations qui sont venues dans ces derniers temps, aimables et fréquentes, faire connaître les sentiments du monde officiel italien.

Ainsi se trouvent justifiées les heureuses prévisions que notre digne ambassadeur, S. E. M. Billot, faisait, il y a trois mois, en recevant la colonie française. Nous avons le plaisir de voir ses espoirs d'alors en train de se réaliser et nous serons heureux de nous grouper autour de lui pour l'assurer qu'il parle vraiment au nom des intérêts français, qu'il connaît bien, en ayant depuis longtemps la garde et la défense.

En affirmant ici l'esprit qui anime la Chambre de commerce française de Milan, nous savons faire une bonne action et être agréables à tous ceux dont les sympathies nous sont précieuses.

FRANÇOIS GONTRAND,
Président de la Chambre.

UNE SORCIÈRE

Paris, 17 avril. — Une curieuse affaire de sorcière vient de se dénouer, sous l'inculpation d'escroquerie, devant la chambre des appels de police correctionnelle. Voici les faits :

Mlle Léonie Bauchet, âgée de quarante-deux ans, domiciliée à Fontainebleau, désireuse de savoir si son amant — un beau militaire — l'avait quittée sans espoir de retour, alla consulter, dans ce but, une sorcière, Mme veuve Bretheaux.

La sorcière annonça tout aussitôt à la jeune femme qu'un sort avait été jeté sur elle et qu'il était avant tout urgent de l'enlever.

— Apportez-moi, continua la sybille, 64 francs 50 centimes, plus un bon drap et une chemise. Je m'en servirai pour enterrer le sort pendant neuf jours.

Mlle Léonie Bauchet, pleine de confiance, apporta les objets demandés.

Neuf jours après elle revint et trouva la veuve Bretheaux préoccupée.

« Le sort qui était sur vous est bien mort, lui dit celle-ci, mais les sorciers du pays viennent de jeter un autre sort sur votre ami. Le pauvre garçon est très malade. Mais courage ! Apportez-moi 191 francs, plus une douzaine de mouchoirs en fil. Car c'est une maladie causée par les sorciers et qu'il faut enlever par les cheveux avec les fils des mouchoirs. (*sic*). »

Quelques jours après, c'est-à-dire le 26 novembre, Mlle Bauchet revenait encore chez la sorcière qui lui dit :

« Il va me falloir surcharger de travail pour sauver votre amoureux. J'ai été obligée de faire dire des messes dans la chapelle Notre-Dame. J'y passe toutes mes nuits. Cela me coûte très cher. J'ai encore brûlé la nuit dernière un crucifix en or de 300 francs. Et si j'avais voulu le retirer, j'aurais été brûlée moi-même. Apportez moi 500 francs. »

Et la malheureuse, à laquelle il avait été recommandé de ne dire mot à personne de l'affaire, sous peine d'éprouver dans son lit, pendant la nuit, les maléfices du sorcier, versa les 500 francs demandés.

Ce n'est qu'alors qu'elle se décida à « consulter » des gens sensés. Elle en était alors pour 975 fr. 50 cent., sans compter le drap, la chemise et les mouchoirs.

La sorcière fut poursuivie pour escroquerie devant le tribunal de Fontainebleau et condamnée à treize mois de prison.

A l'audience de la chambre des appels correctionnels, la veuve Bretheaux a déclaré ne se souvenir de rien.

Malgré la plaidoirie de Me Alphonse Jouet, la cour, présidée par M. Dupont, a confirmé la décision des premiers juges.

NOUVELLES DU JOUR

Les trois Français prisonniers des pirates au Tonkin

Paris, 18 avril. — Le *Gaulois* a envoyé un de ses rédacteurs auprès de M. de Lanessan à Ecouan, qui a répondu à propos des révélations du *Figaro* sur les trois Français prisonniers des pirates, que ces insinuations sont mensongères, que toute cette affaire est absurde.

Par contre, un ami intime de M. de Lanessan a déclaré que les trois prisonniers n'ont pas endure de mutilation, que M. de Lanessan n'a pas été informé de leur exécution.

Au contraire, l'intérimaire du gouverneur général, a télégraphié qu'il comptait sur la mise en liberté prochaine des captifs.

En effet; Daki, ancien chef pirate aujourd'hui soumis, s'est engagé à obtenir des pirates de gré ou de force qu'ils lui remettent les prisonniers sains et saufs.

L'intime de M. de Lanessan estime que le protectorat ne pouvait reconnaître officiellement la piraterie en lui payant des rançons. Si les Européens ont été capturés, c'est qu'ils se sont comportés avec beaucoup d'insouciance et d'imprudence.

Un monument, à Paris, pour les soldats morts dans les expéditions d'outre-mer

Paris, 17 avril. — La société du *Souvenir français* a conçu le projet d'élever à Paris, un monument aux soldats morts pour la patrie dans les expéditions d'outre-mer.

Le Conseil municipal lui a concédé un emplacement près des Invalides, sur la place Vauban. Le ministre de l'intérieur a autorisé la société à ouvrir une souscription publique et celle-ci adresse un pressant appel à tous les patriotes.

Les ministres de la guerre et de la marine ont autorisé les armées de terre et de mer à prendre part à cette souscription.

A la Chambre italienne

Rome, 17 avril. — A propos de la lecture du procès-verbal de la séance d'hier, M. Imbriani proteste contre quelques paroles dites hier par M. Crispi, paroles qui, selon lui, exprimaient une menace et tendent à prouver que M. Crispi a en poche le décret de dissolution de la Chambre.

M. Crispi, interrompant, s'écrie : Je ne l'ai pas encore! (Vive hilarité.)

M. Imbriani continue à protester contre les déclarations de M. Crispi hier.

M. Crispi admet que par suite de l'allure prise par la discussion il a été quelque peu vif et en demande pardon à la Chambre. (Approbation).

M. Imbriani répond qu'il est heureux de la franchise de langage de M. Crispi, mais qu'il ne peut admettre qu'on traite d'aberrations les économies militaires. L'incident est clos.

Un immense incendie en Galicie

Cracovie, 17 avril. — Un terrible incendie a éclaté, ce matin, à Neusandec, petite ville de Galicie ; l'église paroissiale, une autre église, le couvent des Jésuites, le temple protestant, le lycée, le bureau de poste, ainsi qu'un grand nombre de maisons du centre de la ville ont été la proie des flammes.

Le droit d'accroissement

Paris, 17 avril. — D'après le *Temps*, le droit d'accroissement, remplacé par une taxe obligatoire, produira annuellement un million et demi. Le défaut de payement de la nouvelle taxe dans les trois premiers mois de l'année sera puni d'un demi droit en sus, lequel ne pourra être inférieur à 100 francs.

L'action en recouvrement de la taxe sera valablement dirigée contre le supérieur ou la supérieure de la Congrégation et, par celles non reconnues, contre tout membre agrégé à un titre quelconque à ces congrégations.

Les congrégations qui, au moment de la promulgation de la nouvelle loi, seront débitrices de droits d'accroissement auront un délai de six mois pour se libérer sans pénalité, à la condition de rembourser les frais faits par le Trésor.

Elles pourront opter à cet effet entre l'application des règles anciennes et celle des règles nouvelles.

L'élection de Bagnères-de-Bigorre

On écrit de Bagnères-de-Bigorre à l'*Univers* :

« Celui de vos amis qui vous a annoncé la candidature de l'honorable M. Piou, dans notre circonscription, était mal informé. L'éloquent orateur, qui certainement rentrera à la Chambre, n'a pas du tout posé sa candidature ici et ceux qui le connaissent sont convaincus qu'il n'y a pas même songé.

» Les électeurs de M. Edmond Blanc, furieux de l'annulation de son élection, lui restent fidèles. »

Le gagnant d'un gros lot

Une dépêche de Marseille a appris au baron de Rothschild que l'obligation 145,168, de l'emprunt de cette ville, gagnait cent mille francs.

Cette obligation appartient au baron de Rothschild, dont le premier mot a été :

— Les pauvres n'auront pas à s'en plaindre.

En effet, le baron de Rothschild a aussitôt décidé que cette somme serait distribuée aux bonnes œuvres qu'il patronne.

Les ambassadeurs annamites chez M. Boulanger

Paris, 17 avril. — Contrairement à ce qu'annonce un journal du soir, M. Boulanger, ministre des colonies, n'a pas reçu et ne recevra pas aujourd'hui les ambassadeurs annamites venus en France avec M. de Lanessan.

Cette réception n'aura lieu que demain ou peut-être même après demain.

La grève de Saint-Nazaire

Saint-Nazaire, 17 avril. — Voici les expressions relevées dans le procès-verbal dressé contre le député socialiste Coutant. Il aurait dit dans la réunion publique : « Le Travail, le ministre Périer, le Raynal des conventions scélérates, le honteux Spuller et toute la clique. »

Ces excitations jointes à celles du délégué parisien Poulain et des députés socialistes, ont produit chez les grévistes un retour aux sentiments violents. Hier ils ont essayé d'organiser des patrouilles autour des forges et hauts-fourneaux et ont voulu s'opposer par la violence à l'entrée des ouvriers qui déchargent les wagons. La gendarmerie a dispersé l'attroupement.

La reprise du travail que l'on espérait pour ce matin n'a pas eu lieu. On a encore opéré deux arrestations de grévistes pour violences et entraves à la liberté du travail.

On annonce pour vendredi soir, au théâtre de la Renaissance, à Nantes, une conférence socialiste qui sera faite par les cinq députés Coutant, Groussier, Dejeante, Faberot et Chauvin.

Poursuites contre un journal socialiste

Montluçon, 17 avril. — On annonce que le journal socialiste le *Tocsin*, de Commentry, serait poursuivi par ordre du parquet.

Encore les Riffains

Madrid, 17 avril. — On mande de Melilla que le 13, les Riffains ont attaqué des soldats espagnols qui emmenaient prisonnier un Maure entré dans le camp et l'ont délivré, les soldats espagnols n'ayant pas voulu faire usage de leurs armes pour éviter tout conflit sanglant.

De plus, M. Blanco, officier d'administration, a été tué à l'entrée de sa tente par une pierre lancée par des Maures embusqués dans le voisinage.

D'autre part, on télégraphie de Tanger à l'*Impartial* que des Riffains Benisicar sont venus à Gibraltar et y ont acheté deux canons-revolvers Maxims.

France et Italie

Rome, 17 avril. — Prenant prétexte des commentaires de la presse française relativement à l'entrevue du roi, la *Informa* déclare que des différends entre le souverain et son premier ministre ne peuvent pas exister sur la politique étrangère.

« Les Français, ajoute la feuille italienne, font mal d'oublier les nombreuses preuves de conciliation données par M. Crispi dans toutes les occasions pour le rapprochement cordial des deux pays. »

La vie catholique en Grande-Bretagne

Les deux grandes métropoles de la Grande-Bretagne, Londres et Glasgow, viennent d'avoir des Missions catholiques. A Londres, la Mission a été prêchée par 150 prêtres et religieux et 60,000 fidèles se sont approchés à cette occasion de la Sainte-Table. De plus, il y a eu 500 abjurations, dont plusieurs faites par des pasteurs anglicans.

A Glasgow le succès de la Mission est tel que les églises ne suffisent plus pour contenir la foule, aussi des missionnaires donnent des conférences dans les salles de réunion de la ville.

Un fabricant de faux billets de banque

Autnay-de-Saintonge, 17 avril. — Le nommé Diersac, ancien huissier, qui avait fabriqué de faux billets de la Banque de France de cent et de cinquante francs, a été écroué avec ses complices à la prison de Saint-Jean-d'Angely.

Découverte importante en Egypte

M. de Morgan a découvert, à Dahchour, la chambre funéraire du roi Horus Rafouab, encore inconnu et qui appartient à la douzième dynastie. Le tombeau contient en outre de la monnaie du roi, sa statue en ébène ayant 1 mètre 20 et de nombreux objets en or ainsi que divers documents.

Habileté financière. — Le projet de budget de sir William Harcourt. — Commentaires de la presse

Londres, 17 avril. — Les journaux de ce matin s'occupent tous du projet de budget de sir William Harcourt, chancelier de l'Echiquier.

La Chambre s'est prononcée en faveur de la proposition tendant à augmenter les droits sur la bière et l'alcool.

La discussion de la proposition relative aux augmentations de droits sur les successions a été ajournée.

Le *Daily News* vante l'habileté financière de sir W. Harcourt.

Le *Standard* fait remarquer que les nouveaux droits sur l'alcool seront très impopulaires en Irlande.

Le *Daily Graphic* trouve que le budget de sir William est extrêmement habile.

Le *Daily Telegraph* se demande si ce budget n'est pas trop ingénieux, à force d'être habile.

Le *Daily Chronicle* fait remarquer que les nouveaux impôts peseront surtout sur les riches et engage sir William Harcourt à aller beaucoup plus loin dans cette voie.

EXPOSITION DE LYON

Voici la circulaire que M. E.-O. Lami, administrateur délégué du Conseil supérieur, a adressée à tous les exposants :

« Lyon, le 9 avril.

» Monsieur,

» L'inauguration de l'Exposition universelle de Lyon, *le 29 avril*, sera l'objet d'une solennité imposante. Le Gouvernement, qui sera représenté par plusieurs de ses membres, lui donnera un éclat tout particulier.

» Nous devons être prêts : l'honneur de la ville de Lyon y est engagé ; l'intérêt des exposants ne l'est pas moins.

» De toutes parts, de Paris surtout, on nous annonce des visiteurs en très grand nombre : n'être pas prêts serait compromettre irrémédiablement le succès de l'Exposition et anéantir les espérances bien légitimes de M. Claret et des exposants.

» Nous prenons nos mesures pour que le cortège officiel ne parcoure qu'une *exposition absolument finie*.

» Les bâtiments sont aujourd'hui dans un complet achèvement; le palais principal voit ses *vitrines s'achever* : il n'y a aucune objection sérieuse à faire contre l'installation: nous vous prions instamment de ne point perdre un instant et, pour vous seconder, s'il est nécessaire, vous nous trouverez tous les jours, sous la coupole, dès la première heure.

» Nous serons prêts, dès l'ouverture, si nous pouvons compter sur vous.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée. » E. O. LAMI. »

« LE LIBRE EMPLOI »

ET LES CAISSES D'ÉPARGNE

En publiant, il y a quelques jours, un article de M. François Masurel-Jonglez, vice-président de la Caisse d'Epargne de Tourcoing, nous disions que nous tenions à laisser la porte largement ouverte à la controverse afin d'éclairer le public tout entier intéressé à la discussion de cette importante question.

Nous ajouterons que, d'autre part, nous étions persuadé que le document visé par M. Masurel-Jonglez avait été analysé ou publié dans nos colonnes, il y a un an déjà.

Vérification faite, le *Journal de Roubaix* a donné seulement à cette époque une statistique sur le mouvement de la Caisse de Roubaix.

Nous reconnaissons et nous regrettons vivement notre erreur. Nous avons donc le devoir de réparer une lacune bien involontaire et nous nous empressons de reproduire le passage relatif au « Libre emploi » du rapport présenté par l'honorable M. Emile Lecomte-Screpel, le 13 mai 1893, à propos du cinquantenaire de la fondation de notre Caisse d'Epargne :

« Nous arrivons à la plus grosse question, celle de la liberté d'emploi.

» L'an dernier, lors de l'inauguration du Hall de nos séances, nous vous avions promis l'étude de cette doctrine, alors encore à ses débuts, pour vous en faire le rapport à une prochaine occasion.

» Nous vous apportons ici le résumé de notre modeste travail.

» Nous commençons par rendre hommage aux études sérieuses qui ont facilité notre tâche :

» Ce sont d'abord les rapports entendus au Congrès de 1890 des Caisses d'Epargne à Paris ; puis les travaux remarquables de M. H. Laurent, de Pitliviers secrétaire du Congrès et directeur du *Journal des Caisses d'Epargne* ; de nos collègues, MM. Bommart, vice-président de la Caisse de Douai, et Goulin, vice-président de Nantes, président des Congrès de Paris de 1886 et de 1890; de M. Bourgeois, caissier de la Caisse de Chauny; les rapports parlementaires, notamment au Sénat de M. Denormandie, président de la Caisse d'Epargne de Paris, sénateur et ancien gouverneur de la Banque de France; etc. etc., enfin les diverses publications de nos économistes modernes, français et étrangers, partout où était traitée, dans un sens ou dans l'autre, la grave question du Libre Emploi.

» Ici un rapide coup d'œil s'impose sur les divers modes d'emploi des fonds depuis l'origine des Caisses d'Epargne.

» Les premiers établissements fondés, Hamburg 1778, Berne 1787, Tottenham (Angleterre) 1798, Bath, Rathnivel et Londres 1810, Edimbourg 1813, et Genève 1816, enfin Paris 21 mai 1818, tous au début, sous le *nom de Caisses d'Epargne ou d'Institutions de Prévoyance* ou bureau d'économie, etc. etc., ont été fondés par l'initiative privée, grâce à de généreux donateurs, dans le but de recueillir les économies populaires, qu'elles administrent comme elles l'entendaient.

» *Autorisée sous forme de Société anonyme* par ordonnance royale du 29 juillet 1818, la Caisse d'Epargne de Paris employait les sommes versées en achat de rentes sur l'Etat, inscrites au nom de la Caisse, et les arrérages assuraient le service des intérêts.

» Aussitôt que le compte d'un déposant permettait d'acheter, au moyen du plus petit jour, 50 fr. de rente sur l'Etat — c'était alors la plus petite coupure — la Caisse d'Epargne détachait de ses inscriptions une rente de *pareille somme qu'elle transferait au nom du déposant*, la conservant en portefeuille si celui-ci ne la retirait pas, et percevant *les arrérages pour son compte* ; on remboursait en espèces, que les fonds formant l'appoint, c'est-à dire insuffisants pour un *achat de rente*.

» C'est sur ces bases que furent établies en général les diverses Caisses d'Epargne de cette première époque : elles constituaient des *Caisses d'achats de rentes*. Ce caractère devint plus apparent encore lorsque le minimum des coupures de rente fut abaissé à 10 francs (1822) afin de faciliter aux Caisses d'Epargne le transfert de leurs rentes au nom de leurs déposants.

» Une ordonnance du 11 mai 1826 autorisa même ces établissements à opérer en bloc chaque semaine l'achat des rentes auxquelles avaient droit les déposants, et à les faire inscrire au nom de la Caisse avec cette *indication* : « Rentes appartenant aux déposants. » Ces rentes étaient ensuite transférées au nom des déposants à première réquisition.

» Mais les Caisses d'Epargne étaient exposées à toutes les chances de la variation des cours des effets publics essentiellement mobiles et dépendant par leur nature des causes politiques ou financières; suivant qu'elles opéraient à un taux plus bas ou plus élevé que celui de l'achat, *elles pouvaient réaliser* ou subir des pertes assez fortes pour compromettre leur solvabilité (1).

» Qu'en eût-il été si les Caisses d'Epargne avaient été de suite, avec ce système, des Caisses de comptes-courants, devant rembourser la totalité, et non point uniquement l'appoint restant après les achats de rente ?

» Et cependant les embarras furent déjà tels que l'institution se trouvait enrayée : en 11 ans, jusqu'en 1829, une douzaine de Caisses à peine se fonderent en France, malgré les efforts du gouvernement qui, dès 1819, transmettaient par ses préfets aux Chambres de commerce, Chambres consultatives et aux manufacturiers, les exemplaires d'un rapport fait à la Société d'encouragement sur les Caisses d'Epargne et de prévoyance.

» Pour porter remède à la situation, bien des mesures, ou plutôt des expédients, furent imaginés : la question de l'emploi des fonds se posait déjà avec une rigueur implacable, on le voit. C'est ainsi qu'on chercha à transporter de l'établissement au déposant toutes les chances bonnes ou mauvaises des achats de rentes; mais on s'aperçut que c'était méconnaître le but de l'Institution, si l'on exposait le déposant à perdre ses économies par une réalisation des rentes à perte; et qu'il serait peut-être préférable pour lui de garder ses fonds à sa disposition.

» On crut un moment avoir trouvé le remède, par des versements aux Monts-de-Piété qui les *employaient* à leurs opérations de prêts; les fonds des ouvriers prévoyants *alimentaient ce que par opposition* on appelait « les Caisses de l'Imprévoyance. » Mais on reconnut bien vite que *le Mont-de-Piété était impuissant à absorber* les fonds de la Caisse qui lui était annexée; et qu'enfin *leur indisponibilité entre les mains des emprunteurs* devenait un sérieux obstacle aux remboursements.

» *Enfin, pour sortir de ces embarras*, la Caisse d'Epargne de Paris, c'est-à-dire la mieux placée pour agir avec liberté et ayant à sa tête les financiers et les banquiers les plus éminents, négocia avec le ministre des finances, et en obtint, pour toutes les Caisses, l'ordonnance du 3 juin 1829 ; c'était la solution à cette grave question de l'emploi des fonds. « Aux termes de cette ordonnance, les Caisses d'Epargne furent admises à verser en compte-courant, au Trésor public, les fonds qu'elles recevaient. Cette faculté leur fut confirmée par la loi du 5 juin 1835; puis la loi du 31 mars 1837 substitua au Trésor public — obligé par la législation de conserver des fonds stagnants ou de les dépenser — la Caisse des Dépôts et Consignations qui fut chargée de les administrer sous la garantie de l'Etat. » (2) C'est la loi qui a régi depuis et qui régit encore actuellement les Caisses d'Epargne et qui leur a donné leur immense développement.

» L'initiative individuelle serait-elle moins active dans notre pays qu'à l'étranger ? ou bien est-elle paralysée par la législation, ou les pratiques administratives et centralisatrices, considérations dont il ne serait que juste de tenir compte dans la balance ?...

» *Quoi qu'il en soit, la loi de 1881, en élevant de 1,000 à 2,000 francs* l'importance du livret, venait encore donner un prodigieux essor aux Caisses d'Epargne, malgré la création des Caisses postales...

» *Cependant, à plusieurs reprises*, diverses tentatives souvent dans des sens diamétralement opposés, étaient faites pour modifier la législation : tantôt par l'abaissement du maximum de versements pour une période, (loi de 1863); ou bien du maximum de compte, (loi du 30 juin 1851); tantôt projetant de relever les taux existants, ordonnance du 16 juillet 1833; une autre fois en proposant de convertir toutes sommes d'un livret dépassant 200 fr. en inscriptions de rentes dont la caisse resterait dépositaire (proposition de M. Garnier-Pages), etc., etc., toutes mesures de la législation inspirées par des vues tantôt de réaction et tantôt larges, et dont les fréquentes variations ne témoignaient que trop déjà des préoccupations diverses qui agitaient l'opinion.

» Bref, presque chaque année voyait apporter un projet nouveau; aussi finit-on par créer au Ministère du Commerce une commission générale et permanente des Caisses d'Epargne, chargée d'étudier ces projets à leur apparition, et la Chambre à son tour nomma une *commission parlementaire des Caisses d'Epargne*.

» C'est au sein de cette dernière qui la théorie de la *liberté d'emploi fut émise en France pour la première fois* si nous ne nous trompons, où elle fut d'abord défendue par M. Rostand, président de la Caisse d'Epargne de Marseille; puis dans la délégation permanente de défense des Caisses d'Epargne, nommée par le congrès de 1886.

» Et M. Rostand avec son ardeur méridionale et son éloquence séduisante, s'en faisait le grand promoteur au dernier Congrès des Caisses d'Epargne Françaises à Paris le 8 décembre 1890.

» M. Rostand, et ses partisans, frappés du régime d'emploi imposé en France par la législation aux Caisses d'Epargne ordinaire, et qu'il résumait ainsi :

» 1° Adduction forcée et totale des fonds recueillis, à une Caisse d'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations;

» 2° Emploi par cette Caisse en titres de la Dette d'Etat, et en compte-courant au Trésor;

» 3° Obligation par l'Etat de rembourser en numéraire,

» M. Rostand, disons-nous, pouvait s'adresser au pays, et résumer ainsi ses plaintes :

» Depuis plusieurs années, l'opinion publique en France se preoccupe de la question des Caisses d'Epargne.

» Elle se demande ce que deviennent les sommes enormes que les classes laborieuses confient à ces établissements.

» Elle s'inquiète de la situation qui serait faite à l'Etat et aux *déposants, si ceux-ci*, pour une cause quelconque, venaient à réclamer en même temps la moitié ou le quart seulement de leurs *dépôts, alors que la rente serait descendue* à des cours qui ne permettraient pas de réaliser sans perte le portefeuille.

» Où se dit que la hausse factice que produisent, sur le marché public, les achats quotidiens de rente 3 0[0 faits avec des fonds de l'Epargne, ne peut pas toujours durer; que c'est là un moyen de soutenir ou de faire monter les cours, qu'un ministre habile peut employer dans certains cas exceptionnels, mais dont l'abus peut amener des conséquences désastreuses.

» Enfin, l'on pense que les capitaux des Caisses d'Epargne pourraient être mieux employés pour le bien du pays, comme dans l'intérêt des déposants. » (3)

» Eh bien ! imitez les pays étrangers : faites de la centralisation au premier chef: laissez aux Caisses nommées communes, près aux Monts-de-Piété, aux paroisses, à *l'agriculture, prêts hypothécaires*, etc. etc.

» Et il citait à l'appui l'exemple de la ville de Marseille, qui venait de contracter avec une grande institution de Crédit, un emprunt de 7 millions à 4 1[2 0[0, ajoutant que si la Caisse des Bouches-du-Rhône avait pu s'en charger, elle l'eût fait facilement à 4 0[0, laissant à la fois un avantage à la ville de Marseille, et à ses déposants la certitude d'un intérêt supérieur au taux actuel. (4)

(*A suivre*) E. LECOMTE SCRÉPEL.

(1) Répertoire de droit administratif de Léon Béquet, article *Caisses d'Epargne*.

(2) H. Laurent. *Les Caisses d'Epargne et de Prévoyance*.

(3) M. A. Bommart, vice-président du Conseil d'administration de la Caisse de Douai: *Les deux projets de loi sur les Caisses d'Epargne, commentaire, critique et vœux*. (Imprimerie Delattre et Grilois, à Douai, 1892.)

(4) Mémoire de M. Rostand, président de la Caisse d'Epargne de Marseille, *sur la question d'emploi* des Caisses d'Epargne ordinaires. (Librairie de la Caisse d'Epargne, de Marseille, 1890.)

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La conférence de Jules Guesde, à « La Paix. » La manifestation du 1er mai. — Sept à huit cents personnes seulement assistaient, mardi, à 8 h. 1[2 du soir, à la conférence de Jules Guesde, à « La Paix. » Il s'agissait, on le sait, de la Fête du 1er mai.

Contre l'ordinaire, des chants socialistes n'ont pas précédé l'arrivée du député de Roubaix, et son apparition n'a été saluée par aucun cri, par aucun applaudissement.

Sur l'invitation du citoyen Detollenaere, l'assemblée a nommé un président, le citoyen Hélinck, et deux assesseurs, les citoyens Derzelle et Carpentier, conseillers municipaux. Le bureau ainsi formé, le président a donné la parole au citoyen Guesde, et a invité ceux qui désireraient lui succéder à la tribune, à se faire inscrire au bureau.

Jules Guesde s'avance, fatigué, soucieux.

Des applaudissements éclatent alors dans la salle, et l'orateur, dont la voix est très couverte, rappelle qu'il y a quelques jours, tous étaient réunis dans le même local, pour « communier » avec les victimes de 1871. Aujourd'hui, ce n'est pas le passé qui est à l'ordre du jour : c'est le présent, c'est l'avenir. La manifestation du 1er mai est, d'après M. Guesde, le plus grand acte de solidarité humaine qui ait jamais existé, et qui est au-dessus même de l'éclosion de l'idée chrétienne; car le christianisme était limité, tandis qu'aujourd'hui, ce n'est pas seulement la vieille Europe, c'est en même temps le Nouveau-Monde, l'univers entier qui « communie. » Et ce spectacle immense frappe les hommes qui ont des yeux pour voir et un cerveau pour comprendre.

Et l'orateur voit, le même jour, partout, le travail suspendu s'affirmant comme écrasé, pour se relever, vainqueur, le lendemain; il dit que le 1er mai est terrible pour la société, qui pourtant a des canons, des torpilles et de la mélinite pour se défendre. Il compare cette manifestation à la prise de Jericho. Les Hébreux n'avaient que leurs trompettes pour toutes armes, et un roi, monté sur une haute tour, se moquait des Hébreux, de leurs trompettes et de leurs prophètes — de leurs agitateurs, comme on dirait aujourd'hui, fait remarquer M. Guesde. Mais il a suffi aux Hébreux de faire sept fois le tour de la ville pour l'anéantir.

Les socialistes sont les Hébreux d'aujourd'hui, conclut l'orateur. Avec notre seul programme pour toute arme, nous avons déjà fait quatre fois le tour des murailles de Jéricho, c'est-à-dire de la société capitaliste